



## PRÉ-REQUIS

- Avoir 18 ans révolu
- PAE à jour de formation continue



## DURÉE

- 55h de face à face pédagogique



## PARTICIPANTS

- 4 à 10 participants



## QUALIFICATIONS DES FORMATEURS

- Membre de l'Équipe Pédagogique Nationale EPN FNPC



## FORMATION CONTINUE

- Afin de garantir un maintien des acquis, une formation continue annuelle est obligatoire: d'une durée de 6h



## COÛT

- Consulter la FNPC:  
@ formation@protection-civile.org  
w formations.protection-civile.org



## TEXTES OFFICIELS

- RIFC FDF FNPC • Documents liés aux PAE abordées • Recommandations de la DGSCGC

ARRÊTÉ DU 4/10/2017

## FORMATIONS DE FORMATEURS

### TRANSMETTEZ VOS COMPÉTENCES

# FORMATION DE FORMATEURS

## PAE FDF

**Vous êtes formateur et vous souhaitez poursuivre votre engagement en partageant votre expérience avec de futurs formateurs ?**

## Objectifs

L'unité d'enseignement "**Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs**" a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de la formation de formateurs. En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, **à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification**, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement de dispenser:

- L'enseignement relatif à l'acquisition des compétences de formateur telles que définies dans l'arrêté du 8 août 2012 sus visé.
- Des formations relatives à la contextualisation des compétences de formateur dans un domaine particulier et définies par une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi.

Cette formation permet ensuite de former la PAE détenue.

## Contenu de la formation

- **Identifier** les rôles et missions d'un formateur de formateurs en référence au cadre réglementaire et aux filières de premiers secours,
- **Identifier** le système d'évaluation utilisé en PAE,
- **Mise en œuvre** de séquences PICF et PAE.

## Conditions de validation

Le certificat de compétences est délivré par l'organisme formateur aux personnes qui ont suivi toutes les séquences de formation relatives à l'acquisition des connaissances liées aux compétences définies en annexe I de l'arrêté du 17 août 2012. L'évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée par l'équipe pédagogique, lors de la formation.

L'évaluation sommative est réalisée de façon continue et porte sur:

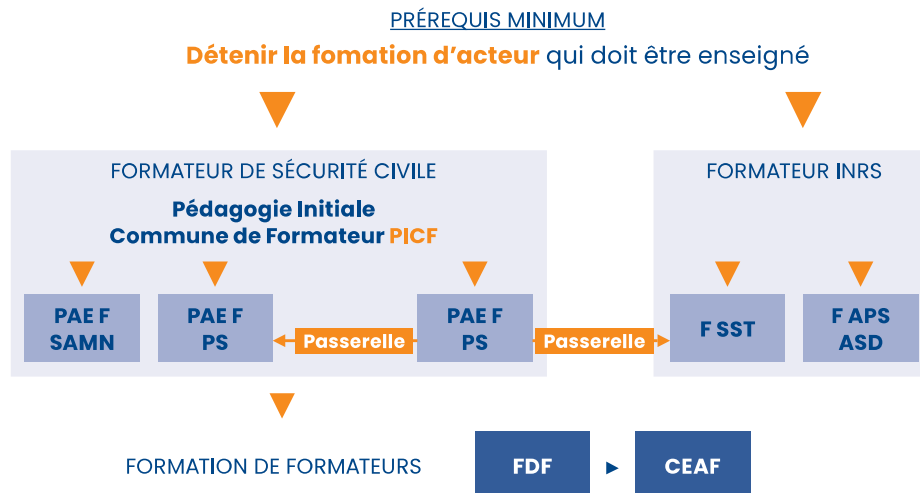
- **sa maîtrise des compétences de formateurs** telles que définies en annexe 1 de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé ;
- **sa capacité à contextualiser** les compétences précitées au domaine particulier de la formation de formateurs.

**Une attestation de formation puis un certificat de compétence** sera délivré, en cas de réussite, à l'issue de la formation.

## Méthodes pédagogiques

- Exposé
- Travaux de groupe de préparation de séquence
- Simulation de séquence
- Debriefing
- QCM

## Parcours pour devenir formateur



À la demande du formateur, il est proposé aux nouveaux formateurs de passer leurs premières formations en binôme d'un formateur expérimenté.

La **Direction Départementale de Formation** se réserve le droit de mettre en place ce tutorat selon les situations.



Briefing entre secouristes sur un Poste Médical Avancé • Marathon des Vignobles, Molsheim • Juin 2019

